

**COMMUNAUTÉ DE COMMUNES  
DES DEUX RIVES****CONSEIL COMMUNAUTAIRE  
SEANCE DU 6 DECEMBRE 2023**

L'an deux mille vingt trois, le six décembre à dix sept heures trente, le Conseil Communautaire légalement convoqué par courrier du 30 novembre 2023, s'est réuni dans la salle du conseil à la Communauté de Communes des Deux Rives à VALENCE D'AGEN sous la présidence de Monsieur Jean-Michel BAYLET, Président de la Communauté de Communes des Deux Rives.

**2023D8-2-173****OBJET : CONVENTION DE TRANSPORT DE PERSONNES A LA DEMANDE  
(TAD)****Etaient présents :**

|                              |  |
|------------------------------|--|
| Commune d'AUVILLAR           | : M. RENAUD Olivier<br>: M. MONESTES Jean-Michel                                     |
| Commune de BARDIGUES         | : M. MARTIN Henri  |
| Commune de CASTELSAGRAT      | : Mme FILLATRE Francine  |
| Commune de CLERMONT SOUBIRAN | : M. DEPASSE Guy   |
| Commune de DONZAC            | : M. TERRENNE Jean-Paul<br>: Mme GAILLARD Elisabeth                                  |
| Commune de DUNES             | : M. ALARY Alain (a donné pouvoir à Lina BOUVIER)<br>: Mme BOUVIER Lina              |
| Commune d'ESPALAIS           | : M. PINCEMIN Bernard (en remplacement de M. MOLLE Marcel)                           |
| Commune de GASQUES           | : M. MERIEL Guy  |
| Commune de GOLFECH           | : M. Pascal BENOIT (a donné pouvoir à P. CHARPENTIER)<br>: Mme CHARPENTIER Pierrette |
| Commune de GOUDOURVILLE      | : M. BARROS Gérard<br>: M. BOUYAT Daniel   |
| Commune de GRAYSSAS          | : Mme CLUCHIER Marie Christine   |
| Commune de LAMAGISTERE       | : M. DOUSSON Bruno<br>: Mme VRECH Régine   |
| Commune de LE PIN            | : M. RATTO Stéphan   |
| Commune de MALAUSE           | : Mme MAERTEN Marie Bernard<br>: M. MARTINAT Emmanuel                                |

---

2, RUE DU GÉNÉRAL VIDALOT 82403 VALENCE D'AGEN CEDEX

Tél. : 05.63.2992.00 – Fax : 05.63.2992.01

Site : <http://www.cc-deuxrives.fr>

Email : [info@cc-deuxrives.fr](mailto:info@cc-deuxrives.fr)



## AR Prefecture

082-248200016-20231206-2023D8\_2\_173-DE  
Reçu le 14/12/2023

|                                  |   |
|----------------------------------|---|
| Commune de MANSONVILLE           | : Mme GUIZOT Danielle (en remplacement de BERTHET Christian)  |
| Commune de MERLES                | : M. SERGAS Serge   |
| Commune de MONTJOI               | : M. EURGAL Christian   |
| Commune de PERVILLE              | : M. DELFARIEL Eric   |
| Commune de POMMEVIC              | : M. DELACHOUX Jean Paul  |
| Commune de SAINT ANTOINE         | : M. DUPUY Jean   |
| Commune de SAINT CIRICE          | : M. BENVENUTO Raymond  |
| Commune de SAINT CLAIR           | : M. BONGIOVANNI Gérard   |
| Commune de SAINT LOUP            | : M. REBEL Stéphane   |
| Commune de SAINT MICHEL          | : M. DUPOUY Joël  |
| Commune de SAINT PAUL D'ESPIS    | : M. MARCHIOL Lido  |
| Commune de ST VINCENT LESPINASSE | : M. BOYER Serge  |
| Commune de SISTELS               | : M. BOISSEAU Christophe  |
| Commune de VALENCE D'AGEN        | : M. BAYLET Jean Michel<br>: M. GROUSSOU Bernard<br>: Mme LAROUSSINIE Francine<br>: Mme LECORRE Christiane<br>: M. LOPES Ernest (a donné pouvoir à D. ZANIN)<br>: Mme PERE Catherine a (donné pouvoir à C. LECORRE)<br>: M. ZANIN Daniel<br>: Mme HOHOL Elisabeth<br>: Mr ZMUDA Patrick<br>: Mme FURLAN Josiane |

### Absents excusés :

|                           |   |
|---------------------------|---|
| Commune de VALENCE D'AGEN | : M. GIL Philippe<br>: Mme BRU Laetitia |
|---------------------------|---|

### Assistaient à la réunion :

|                         |                                  |
|-------------------------|----------------------------------|
| M. BRAJOUX Pascal       | : Directeur Général des Services |
| Mme DABERNAT Chrystelle | : Attaché Territorial            |

Madame Marie-Christine CLUCHIER a été désignée Secrétaire de séance.

---

2, RUE DU GÉNÉRAL VIDALOT 82403 VALENCE D'AGEN CEDEX

Tél. : 05.63.29.92.00 – Fax : 05.63.29.92.01

Site : <http://www.cc-deuxrives.fr>

Email : [info@cc-deuxrives.fr](mailto:info@cc-deuxrives.fr)

2023D8-2-173

**OBJET : CONVENTION DE TRANSPORT DE PERSONNES A LA DEMANDE (TAD)**

Le Président rappelle que, conformément à ses statuts, la Communauté de Communes des Deux Rives assure par délégation la gestion de services des transport à la demande (TAD).

Dans ce cadre, le Bureau Communautaire a approuvé le 31 Janvier 2020 la dernière convention de délégation avec la Région Occitanie, pour une période de 4 ans allant jusqu'au 31 décembre 2023.

Afin que la Communauté puisse continuer à assurer ces prestations, il convient aujourd'hui d'établir une nouvelle convention avec la Région Occitanie.

A ce titre, un nouveau cadre conventionnel régional a été mis en place.

La tarification du TAD est celle appliquée sur le réseau de lignes régulières liO (liOCar). L'application de la gamme tarifaire liOCar sur les services TAD permet ainsi correspondances et continuité tarifaire sur le réseau régional de lignes régulières : soit 2 euros pour un trajet simple et 4 euros pour un trajet aller-retour.

L'adhésion à la centrale de réservation régionale devient obligatoire.

La Région Occitanie maintient son taux d'intervention financière à hauteur de 70% du déficit réel d'exploitation annuel versé sous forme d'une contribution régionale.

La nouvelle convention proposée est d'une durée de 6 ans, à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2024, et ce jusqu'au 31 décembre 2029.

En conséquence, le Président propose :

- d'approuver la convention de délégation de compétence d'organisation de services de transport à la demande (TAD) ci-jointe, selon les termes énoncés ci-dessus ;
- de l'autoriser, ou son représentant, à signer ladite convention et toutes pièces y afférentes.

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Après en avoir délibéré et à l'unanimité,

DÉCIDE

- d'approuver la convention de délégation de compétence d'organisation de services de transport à la demande (TAD) ci-jointe, selon les termes énoncés ci-dessus ;

**AR Prefecture**

082-248200016-20231206-2023D8\_2\_173-DE  
Reçu le 14/12/2023

- d'autoriser le Président ou son représentant, à signer ladite convention et toutes pièces y afférentes.

Fait à Valence d'Agen, le 6 décembre 2023

Au registre sont les signatures  
Pour extrait conforme

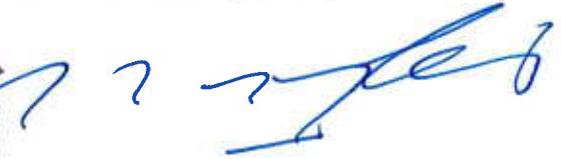
A Valence d'Agen, le 7 décembre 2023

La secrétaire de séance  
Madame le Maire de GRAYSSAS

Le Président de la Communauté de  
Communes des Deux Rives



Marie-Christine CLUCHIER



Jean-Michel BAYLET